

**ÉLECTION POUR LE RENOUELEMENT DES REPRESENTANTS DES USAGERS A LA COMMISSION DE LA
RECHERCHE (CR) DU CONSEIL ACADEMIQUE**
Collège des usagers / Secteur de formation : ALL SHS

Scrutin par voie électronique du 21 au 23 mars 2023

DECLARATION INDIVIDUELLE DE CANDIDATURE - DELAIS PROLONGES*

① Les candidats doivent joindre au présent formulaire une photocopie de leur justificatif d'identité et de leur carte étudiante ou à défaut un certificat de scolarité

réf. code de l'éducation, articles D. 719-22 et suivants ; Décision n° 2023-014 du 24 janvier 2023 portant organisation de l'élection pour le renouvellement des représentants des usagers aux conseils centraux ; Décision n° 2023-017 du 15 février 2023 de prolongation des délais de dépôt des candidatures concernant les secteurs de formations JEG et ALL SHS de la Commission de la Recherche dans le cadre de l'élection des représentants usagers au sein des conseils centraux

Je soussigné(e), **Prénom Nom (d'usage)** :

Monsieur Madame

Date de naissance :

N° Téléphone personnel du candidat :

Mail candidat :

N° carte d'étudiant (e) :

Inscrit dans le collège électoral des Usagers (doctorants) (cocher la case correspondante) :

Secteur Arts, lettres et langues et sciences humaines et sociales (ALL SHS)

déclare faire acte de candidature sur la liste uninominale (préciser le nom figurant sur la déclaration générale de candidature) :

pour l'élection des représentants du collège des usagers (doctorants) (cocher la cache correspondante) :

Secteur Arts, lettres et langues et sciences humaines et sociales (ALL SHS)

pour le scrutin par voie électronique du 21 au 23 mars 2023.

Cadre réservé à l'administration
Date, heure de réception et cachet du service

Fait à, le

Signature

* La date limite de réception des candidatures est fixée au **mercredi 22 février 2023 à 12 heures.**